

ce qui portait à quarante mille francs le prix d'acquisition de la bibliothèque lyonnaise. C'est peu, si on considère ce que cette collection dispendieuse a coûté ; M. Coste a dépensé certainement plus de cent mille francs pour la former : c'est beaucoup si on n'a égard qu'à la médiocre valeur commerciale des livres et des manuscrits dont l'histoire de Lyon est le sujet. Le haut mérite de la bibliothèque lyonnaise est encore plus dans son ensemble que dans la valeur de ses éléments, considérés en particulier.

Représentée par ses habiles gouvernants , la ville de Lyon n'a pas marchandé ; aucune hésitation n'a eu lieu de la part de l'administration ; elle a consenti avec empressement à l'acquisition de la bibliothèque Coste dès les premières ouvertures qui lui en ont été faites, et s'est montrée constamment conciliante et disposée à de grands sacrifices, malgré les charges pesantes dont le budget municipal est grevé. M. le Sénateur Vaisse et M. le Secrétaire-général Pelvey savaient combien il importait à la ville de devenir propriétaire d'une collection si précieuse pour son histoire ; on leur devra la solution heureuse de la transaction. Les lettres lyonnaises ne les oublieront pas ; elles conserveront pendant un long avenir le souvenir de réminent service qu'elles viennent d'en recevoir.

Dans le désir que ce bienfait ne perdît rien de sa valeur, l'administration a consenti à ne point insister sur le transport, aux archives du département du Rhône, des livres et des manuscrits qu'elle réclamait. Sans abdiquer son droit, l'État en laissera la jouissance à la ville. La Bibliothèque lyonnaise demeurera donc entière , rien n'en sera distrait ; elle sera composée à toujours de toutes ses parties intégrantes, selon l'état officiel qu'en donne le catalogue imprimé. La Bibliothèque de la ville, qui s'enrichit de cette collection, la placera dans un local distinct, désigné du vivant même de M. Antoine